

CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT BRIEUC

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
SEANCE DU 26 Juin 2008**

Délibération DB 70- 2008

L'an deux mille huit, le vingt six juin à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jérôme KERHARDY.

MEMBRES PRESENTS :

HILLION	D. BOULAIRE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON,
LA MEAUGON	A. BOTHOREL, A. PORTANGUEN
LANGUEUX	M. LESAGE, AM. LE MAULT, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C.ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEZ, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, Y. BRIAND, S. EVEN
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, A. CADEC, MC. DIOURON, B. BLEVIN, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, H. ALIPOUR, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, Y. DREVES, JG. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, Y. BENMESSAOUD, D. JEGOU
TREMELOIR	D. CHARLES, J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, J. CABARET

MEMBRES EXCUSES :

HILLION	Y. DORE,
LANGUEUX	J. AUDRAIN
PLEDRAN	S. BRIEND
PLERIN	R. Kerdraon, P. QUEMERE
PORDIC	M. NOULLEZ, F. LOZACH, M. CHEVE
SAINT BRIEUC	A. CROCHET, B. LE RUN, JJ FUAN
TREGUEUX	A. JOUAN,
YFFINIAC	M. BALLAY

MEMBRES ABSENTS

PLERIN	G. LE ROUX
SAINT BRIEUC	P. DELOURME

Nombre de conseillers en exercice : 68
 Nombre de présents : 63
 Nombre de votants : 63

CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT-BRIEUC

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du jeudi 26 juin 2008

Délibération DB70-2008

Rapporteur : Monsieur Rémy MOULIN

Objet : Décision Modificative n° 1 - Budget Annexe du SPANC

EXPOSE DES MOTIFS

Des ajustements budgétaires rendent nécessaire l'adoption d'une décision modificative du budget annexe du SPANC, pour l'exercice 2008. Cette décision s'équilibre en recettes et en dépenses :

• en section de fonctionnement à la somme de	• 89.961,00 €
• en section d'investissement à la somme de	• 18.211,00 €

La Décision Modificative n° 1 est votée par chapitre et relatée dans le document joint.

DELIBERATION

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances du 5 juin 2008,

Le Bureau saisi en date du 12 juin 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

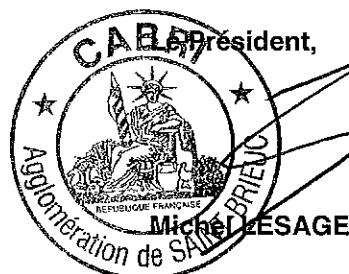
Présents : 63	Pouvoirs : 0	Total : 63	Exprimés : 63
Voix Pour : 63	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE

- D'adopter la Décision Modificative n°1 du budget annexe du SPANC jointe en annexe.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

04 JUIL 2008
Et de l'affichage effectué le
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBY



04 JUIL 2008